

Arrêté du 20 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social

20/10/2008

Cet arrêté modifie les modalités de certification des assistants de service social; il est ainsi créé un référentiel de certification comprenant quatre domaines, chacun comportant une épreuve organisée selon le cas par l'établissement de formation ou par une direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass), centre d'examen interrégional.

Consulter ici l'arrêté du 20 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social